



Rapport de présentation



MEDIATERRE

Hervé GOMILA Consultant

Naturalia – Olivier PEYRE

Novembre 2004

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Le présent inventaire n'est pas un document exhaustif.

Il a été élaboré à partir de données existantes (bibliographie, personnes-ressource, bases de données) et d'un important travail de terrain. Mais il ne constitue qu'une étape.

Ce document est en effet appelé à évoluer au gré de nouvelles informations transmises, voire de nouvelles découvertes.

Toutes informations complémentaires peuvent être transmises par courrier à :

Conseil Général du Var

Direction de l'Environnement et de l'Équipement Rural

Service Rivières

390, avenue des Lices

BP 1303

83 706 TOULON CEDEX

SOMMAIRE

Sommaire	1
Avant-propos	3
1 Les critères de sélection pour l'inventaire des zones humides du Var	7
1.1 Les grands types de zones humides inventoriées	8
1.1.1 Les lagunes et marais littoraux saumâtres	8
1.1.2 Les eaux douces stagnantes	9
1.1.3 Les sources et milieux stagnants associés	10
1.1.4 Les prairies humides	11
1.1.5 Les milieux temporaires	12
1.1.6 Les rivières et leurs corridors	13
1.2 Le critère surfacique	13
1.3 La délimitation de l'espace de fonctionnalité	14
2 La méthodologie d'inventaire	15
2.1 Le pré-inventaire	15
2.2 L'inventaire préliminaire	16
2.3 Bibliographie et personnes ressources contactées	17
2.4 Utilisation des bases de données floristiques	18
2.5 Utilisation des bases de données faunistiques	21
2.5.1 Les observations sur le terrain	21
2.5.2 Le recueil bibliographique	21
2.6 Points particuliers sur la cartographie de certaines zones humides	23
2.6.1 Principes de délimitation des grandes zones fragmentées ou fortement anthropisées	23
2.6.2 Le cas des zones humides dont les particularités demandent un traitement spécifique	24
3 Les résultats de l'inventaire des zones humides du Var	25
3.1.1 Présentation générale des résultats	25
3.1.2 Présentation par grandes entités naturelles	32
4 Diagnostic des zones humides varoises	43
4.1 Hiérarchisation	43
4.1.1 Méthodologie	43
4.1.2 Résultats globaux en chiffres	45
4.1.3 Résultats par type de zones humides	47
4.2 Bilan sur l'évolution des zones humides dans le Var	67
4.2.1 Principales incidences de la pression anthropique sur les zones humides	67
4.2.2 L'évolution des différents types de zones humides	70
4.2.3 Synthèse des causes de dégradations des zones humides et niveau de régression dans le Var	74
4.3 Les zones humides prioritaires en terme de protection et de gestion	75
4.3.1 Généralités	75
4.3.2 Actions de protection ou de gestion préconisées	75
4.4 L'importance des zones humides varoises au niveau régional et national	83
5 ANNEXES	85
5.1 Liste des espèces faunistiques patrimoniales et statuts	87
5.2 Cartographie départementale des zones humides	103
5.3 Liste des zones humides du département du Var par commune	113
5.4 Liste des zones humides par numéro	121
5.5 Tableau de hiérarchisation des zones humides	127
5.6 Bibliographie	141
5.7 Exemple de fiche	149

3 LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU VAR

3.1.1 Présentation générale des résultats

L'inventaire des zones humides du Var recense 196 zones ou ensemble de zones sur le territoire départemental. Ces zones sont cartographiées et listées en annexe :

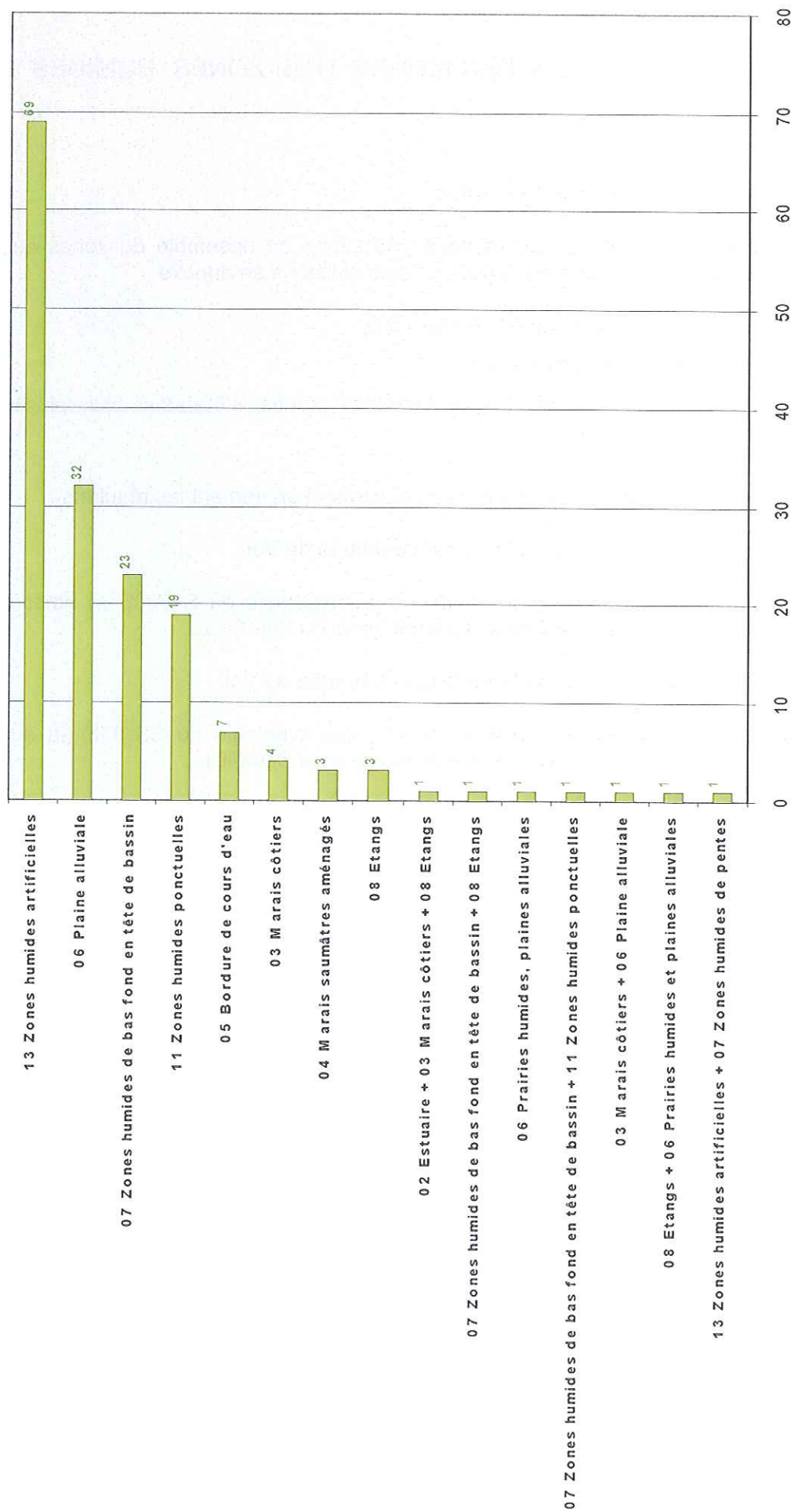
- cartographies départementales : annexe 5.2,
- liste par zone humide : annexe 5.3,
- liste par commune, sachant que certaines zones s'étendent sur plusieurs communes : annexe 5.4.

Des cartes et graphiques de synthèse sont insérés ci-après et présentent les résultats :

- carte du nombre de zones humides par commune du Var,
- graphique du nombre de zones humides par typologie du SDAGE (à noter que certaines zones correspondent à plusieurs types du SDAGE),
- carte des superficies en zone humide par commune du Var,
- graphique des superficies en zone humide par typologie du SDAGE (là aussi, certaines zones correspondent à plusieurs types du SDAGE),

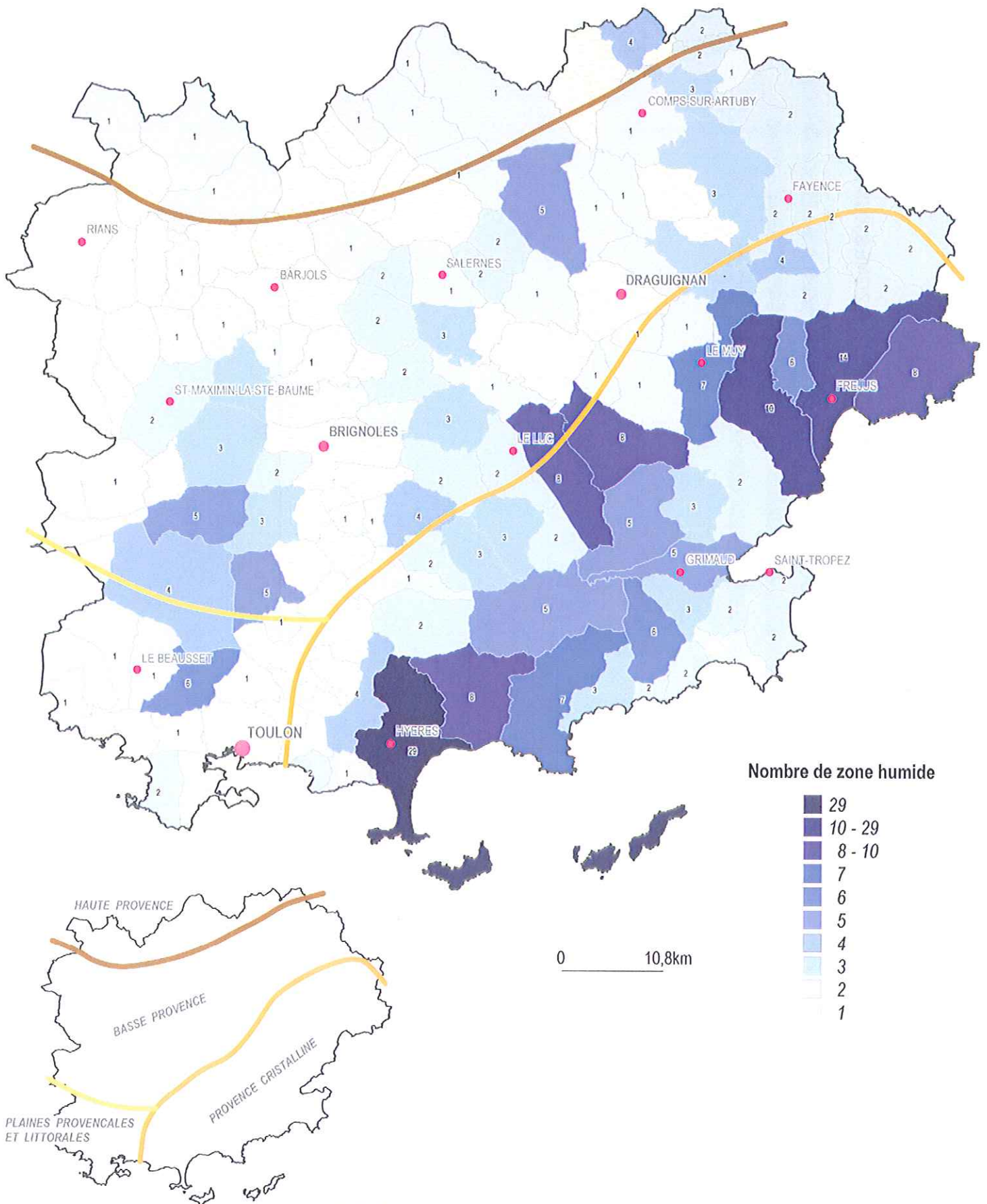
Chaque zone humide fait l'objet d'une fiche spécifique dont un exemple est joint en annexe 5.7.

NOMBRE DE ZONES HUMIDES PAR TYPE

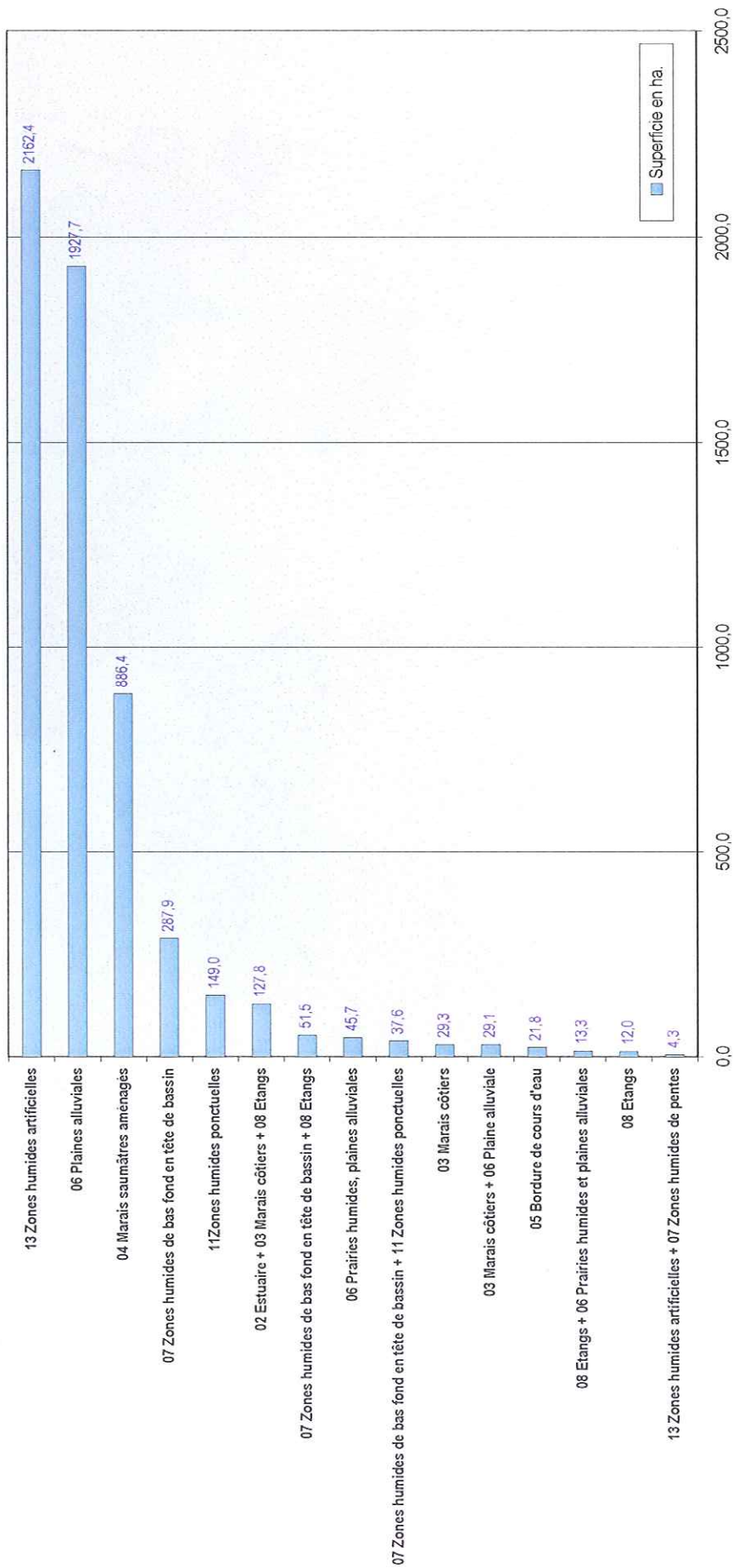


INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU VAR

NOMBRE DE ZONE HUMIDE PAR COMMUNE

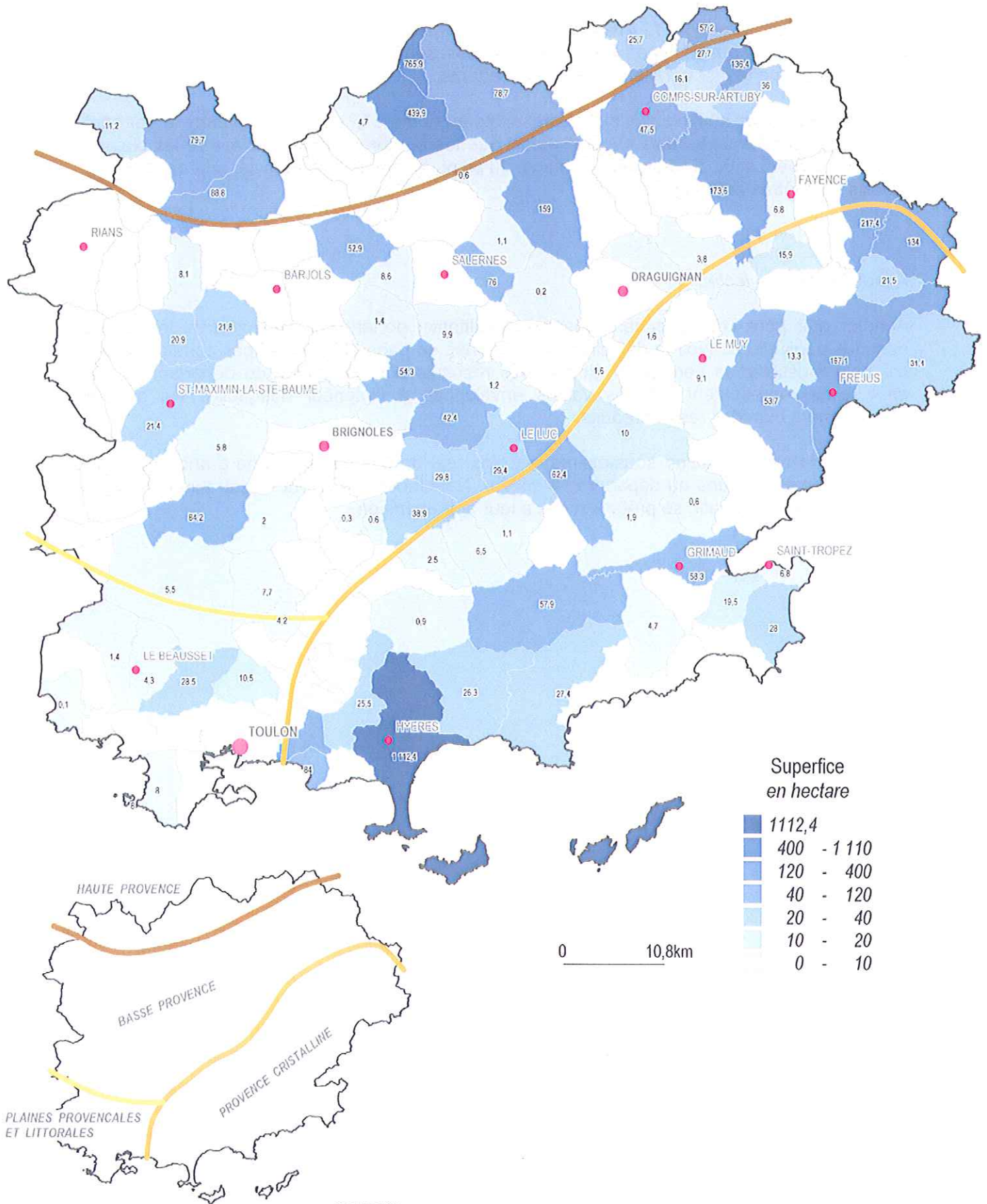


SUPERFICIE DES ZONES HUMIDES PAR TYPE



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU VAR

SUPERFICIE DES ZONES HUMIDES PAR COMMUNE



source : DIREN PACA

La première observation permet de constater que, sur les 153 communes que compte le département, 108 présentent au moins une zone humide, soit 70,6%.

De plus, parmi les treize types de zones humides de la typologie SDAGE, seuls les *types 1* (grands estuaires), *type 9* (bordure de lacs naturels), *type 10* (marais et landes humides de plaines et plateaux) et *type 12* (marais aménagés dans un but agricole) ne se rencontrent pas dans le Var. Les autres types de zones humides sont inventoriés selon des proportions variables comme le montrent les tableaux précédents.

Les types de zones humides les plus représentés en nombre et en superficie dans le Var sont les zones humides artificielles (*type 13*) ainsi que les bordures de cours d'eau et les plaines alluviales (*type 5* et *6*). En troisième position, du point de vue de la superficie, apparaissent les marais saumâtres aménagés.

Avertissement au lecteur

A noter que pour cette première analyse quantitative portant sur les surfaces, les zones humides particulières (voir la définition de ces zones en page 22) ne sont pas comptabilisées car cela fausserait la perception globale des résultats sur l'ensemble du département. En effet, elles représentent de très vastes enveloppes à l'intérieur desquelles les milieux effectivement humides restent réduits.

Ce choix de représentation sous-estime le poids réel de ces milieux d'une grande richesse patrimoniale et typiques au département du Var. Néanmoins, ils feront l'objet d'un traitement spécifique, plus qualitatif, se prêtant mieux à leur appréhension.

Au-delà de ces premières observations, les cartes ci avant, complétées par celles situées en annexe 5.2, permettent de formuler les observations suivantes :

- D'un point de vue spatial, il est intéressant d'observer la concentration des zones humides du Var sur les communes appartenant à la Provence Cristalline et plus particulièrement dans les massifs des Maures et de l'Estérel.
- Le massif de la Ste Baume, à cheval sur les deux entités que représentent les Plaines Provençales et Littorales et la Basse-Provence, constitue une localisation secondaire de zones humides (Mazaugues, Méounes, Signes).
- La Basse-Provence, drainée par l'Argens, le Caramy, l'Issole et la Nartuby présente quelques zones humides liées aux eaux courantes (prairies humides) ainsi que des zones artificielles composées essentiellement de plans d'eau et de sablières.
- Dans les Plaines Provençales et Littorales, à la pointe sud ouest du département, on dénombre peu de zones humides, excepté sur la commune d'Evenos qui totalise six zones et dont la richesse est liée à la diversité de ses paysages (Gros Cerveau, Gorges d'Ollioules, Croupatier).
- Sur les vingt neuf zones humides que compte la commune d'Hyères, dix huit sont présentes sur la partie continentale, les onze restantes se répartissent sur les îles de Porquerolles, de Port Cros et sur l'île du Levant.

Enfin, la carte des superficies par commune permet d'apprécier, au-delà du nombre de zones humides en valeur absolue, le poids des zones en superficie par commune. Cette carte est similaire à celle totalisant le nombre de zones humides par commune à ces variations près :

- les zones humides d'Hyères et de Fréjus ressortent très fortement, plus d'ailleurs que l'ensemble des zones des massifs des Maures et de l'Estérel,
- Le poids du massif de la Ste Baume est relativisé par les petites superficies de ses zones,
- Les zones de Haute Provence s'imposent visuellement par la superficie des plans d'eau artificiels (Ste Croix, Esparon),
- La Basse Provence laisse apparaître le poids des sources et marais de l'Argens sur les communes de Seillons, Brue Auriac et St Maximin,
- La commune d'Evenos intégrée aux Plaines Provençales et Littorales confirme son intérêt du point de vue des zones humides.

Nota bene

Les superficies des zones particulières ne sont pas comptabilisées pour cette cartographie.

3.1.2 Présentation par grandes entités naturelles

1. Le Haut-Var

Marquant la limite nord du département, cette entité correspond au bassin de l'Artuby et au sud du bassin du Verdon. Dans ce paysage de montagnes et de plateaux calcaires, les zones humides sont essentiellement représentées par des prairies marécageuses et des sources et suintements de tête de bassin.

Les zones humides du Haut-Var sont surtout caractérisées par le développement de communautés mésophiles dans lesquelles le poids des éléments méditerranéens est limité. Plusieurs espèces trouvent dans ces formations leurs seules stations varoises (*Achillea ptarmica*, *Betula pendula*, *Thalictrum simplex*...).

Parmi les habitats naturels présents au niveau de ces formations (voir annexes), deux habitats naturels d'intérêt communautaire sont bien représentés :

- les pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)
- la végétation des bas-marais neutroalcalins (7230)

Certains secteurs très prestigieux abritent des stations d'espèces végétales remarquables, comme par exemple l'ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) au plan d'Anelle (commune de La Martre) ou la serratule à feuilles de lycoper (*Serratula lycopifolia*) au plan de Finiel (commune de La Bastide).



Comps sur Artuby (type SDAGE : Tête de bassin)



Ophioglosse commun

Ph. H. Michaud

2. Le Centre-Var

Pays de collines calcaires, ce très vaste territoire (de la Sainte Baume à l'ouest, jusqu'au massif de Fayence à l'est) est essentiellement occupé par les peuplements xérophiles et méso-xérophiles des étages méditerranéens et supra-méditerranéens. Au sein de ces milieux secs, les zones humides se rattachent essentiellement à cinq situations :

- Les prairies humides,
- Les mares temporaires sur calcaire,
- Les zones à tufs,
- Les étangs et marais,
- Les portions à écoulement lent des cours d'eau,

2.1. Les prairies humides

Elles prennent place pour l'essentiel dans des plaines alluviales.

Les prairies marécageuses assurent la transition avec les zones humides mésophiles du Haut-Var et les marais thermophiles du sud du département. On y relève la présence de plusieurs espèces en limite sud d'aire de répartition, comme l'épipactis des marais (*Epipactis palustris*) par exemple, présent dans les prairies d'Ampus et, plus marginalement, dans les zones humides de Mazaugues et de la Roquebrussane. Très altérées par l'intensification des techniques culturales, par le drainage et par l'extension des zones urbaines, l'ensemble des prairies humides du centre Var joue un rôle important pour la conservation de nombreuses espèces patrimoniales, telles que l'orchis punaise (*Orchis coriophora*) ou l'orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*). (cf. listes en annexe)



Epipactis des marais Ph. H. Gomila

Font Fréyère : *Epipactis palustris*
(commune du Bourguet)



Plan de Mazaugues (commune de Mazaugues)

2.2. Les zones à tufs

Elles caractérisent, d'une part, les zones de sources et de suintements et, d'autre part, les berges de cours d'eau temporaires ou permanents qui drainent certains massifs calcaires et dolomitiques. Ponctuelles et fragmentaires, ces formations sont bien représentées dans le centre Var, notamment dans les bassins de l'Argens, de la Siagne, du Gapeau, de la Bresque et de leurs affluents.

Les zones à tufs (dépôts non consistants) et à travertins (dépôts calcaires indurés) sont caractérisées par l'abondance et la diversité du cortège de mousses et d'hépatiques tapissants, sur lequel se développent les végétaux supérieurs. Hormis le scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), les tufs accueillent peu d'espèces botaniques patrimoniales.

Ils constituent néanmoins des habitats de grande valeur, en raison de leur temps de constitution très long et de leur grande fragilité (sensibilité aux modifications des régimes hydriques et à la qualité de l'eau). Ils constituent un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire (7220 : Sources pétrifiantes avec formation de travertins).



Tufs de Villecroze (communes de Tourtour et Villecroze)



Tufs de Saint Cyr (St Cyr s/mer)



Tufs de Fougély (Meounes-les-Montrieux, Belgentier)

2.3. Les mares temporaires sur calcaire

Haut lieu du patrimoine naturel varois, elles se localisent dans la région de Besse-sur-Issole et Flassans-sur-Issole. Aux trois mares bien connues de Bonne Cougne, Gavoti et Redon, il convient d'ajouter plusieurs autres dépressions partiellement cultivées, qui présentent des fonctionnements proches et un patrimoine remarquable.



Bonne Cougne



Gavoti



Redon

L'armoise de Molinier (*Artemisia molinieri*), espèce endémique de ces entités, est emblématique de la richesse de ces milieux. On y relève d'autres espèces végétales protégées ou menacées comme la renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) ou la salicaire à trois bractées (*Lythrum tribracteatum*) par exemple (cf. annexes). Ces mares constituent un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire (3170 : Mares temporaires méditerranéennes).

L'intérêt exceptionnel de ces milieux ne concerne pas que les végétaux supérieurs. Il faut rappeler, entre autres éléments patrimoniaux, la présence de :

- plusieurs espèces rarissimes voire endémiques de characées,
- un coléoptère endémique, inféodé à l'armoise de Molinier (Bupreste de l'armoise de Molinier, *Agrilis lacus*),
- trois espèces de crustacés rares voire endémiques (dont *Linderiella massaliensis*),
- une grande diversité en espèces de batraciens (Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale, Crapaud calamite)

2.4. Les étangs et marais

Le secteur héberge quelques étangs et marais de grand intérêt, tels que les marais de l'Argens (Seillons source d'Argens, Brue Auriac, St-Maximin), l'Etendard (St-Maximin) ou les étangs de Tourves. Ces biotopes accueillent des populations de nombreuses espèces botaniques patrimoniales, parmi lesquelles la petite utriculaire (*Utricularia minor*), le nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ou la salicaire à trois bractées (*Lythrum thymifolium*). Ces formations sont également importantes pour plusieurs espèces d'oiseaux et de batraciens remarquables.



L'Etendard (commune de St Maximin)

2.5. Les portions à écoulement lent des cours d'eau

Localement, le cours des rivières comme le Caramy et l'Issole, présente des sections dans lesquelles le faible écoulement des eaux permet le développement de végétations enracinées flottantes. C'est dans de telles formations que subsistent une part des rares stations de nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) encore présentes dans le Var.



L'Issole



Le Caramy

3. La dépression permienne



Fontaine de Pioule

Cette vaste plaine, irriguée par l'Aille, sépare la Provence calcaire, au nord, de la Provence cristalline, au sud. Les ruisseaux et mares temporaires qui drainent cet espace concentrent la plus grande part de sa diversité biologique exceptionnelle. Plus marginalement, de belles prairies humides sont également présentes au nord de cette dépression (Sources de Pioule sur les communes de Saint Anastasie-sur-Issole et Forcalqueiret).

Les pelouses hygrophiles temporaires de bords de mares et de sols humides accueillent un très grand nombre d'espèces protégées (voir annexe), telles que l'isoète de Durieu (*Isoetes durieui*), la renoncule de Révelière (*Ranunculus revelieri*), l'ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*), le sérapias négligé (*Serapias neglecta*) ou la petite cicendie (*Cicendia filiformis*). Ces formations se rattachent aux mares temporaires méditerranéennes, (habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire 3170) et aux prairies mésophiles à sérapias de Provence (habitat naturel d'intérêt communautaire 3120).



Prairie humide de Vérignon

Les peuplements de batraciens sont tout aussi exceptionnels avec abondance du crapaud calamite, du pélodyte ponctué et de la grenouille agile. Les reptiles liés aux zones humides temporaires sont essentiellement représentés par la cistude.

4. Massif des Maures internes (dont le rocher de Roquebrune)

Les milieux humides du rocher de Roquebrune, représentés essentiellement par des ruissellements temporaires, rappellent beaucoup ceux de la plaine des Maures. Le massif des Maures abrite par ailleurs d'autres types de zones humides, liées pour l'essentiel aux vallons.



Rocher de Roquebrune
(communes du Muy et de Roquebrune s/Argens)

Les vallons les plus ouverts, au niveau desquels l'eau n'est que temporaire, hébergent des chapelets de pelouses temporairement humides, très riches en espèces patrimoniales : spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), isoète de Durieu (*Isoetes duriui*), laurentie de Michel (*Solenopsis laurentia*)...

A l'opposé, certains faciès très fermés des ripisylves à aulne (*Alnus glutinosa*), laurier (*Laurus nobilis*), houx (*Ilex aquifolium*) et tilleul (*Tilia cordata*) sont remarquables par le développement de communautés de fougères d'intérêt patrimonial, comme l'osmonde royale (*Osmunda regalis*) ou le polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*), associées à des espèces mésophiles habituellement montagnardes ou continentales (par exemple, la circée de Paris *Circea lutetiana*). Ces aulnaies-tillaies de Provence siliceuse constituent un type d'habitats naturels d'intérêt communautaire (92A0-5).

5. Massif de l'Estérel et de la colle du Rouet

Cette entité cristalline présente des niveaux d'enjeux très élevés en terme de conservation des milieux humides varois

Le massif rhyolithique de la colle du Rouet est surtout intéressant pour les très petites zones humides qui se développent temporairement à la faveur de cupules réparties sur les affleurements rocheux. S'y développent de très originaux cortèges floristiques, avec le rarissime isoète voilé (*Isoetes velata*) par exemple.

L'ensemble du bois de Palyson (sur les communes du Muy, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens) constitue un site exceptionnel pour la diversité des communautés associées aux ruisseaux et mares temporaires. La célèbre mare de Catchéou, qui concentre une vingtaine d'espèces végétales protégées, constitue l'emblème de la richesse de cette entité. Ces formations se rattachent aux mares temporaires méditerranéennes (habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire 3170) et aux prairies mésophiles à sérapias de Provence (habitat naturel d'intérêt communautaire 3120). Outre leur intérêt floristique, les mares temporaires du bois de Palayson sont des habitats de remarquables populations de batraciens, avec notamment le pélobate cultripède, le pélodyte ponctué, le crapaud commun et le crapaud calamite.

Les ripisylves à charme (*Carpinus betulus*) constituent une originalité du département du Var, l'espèce trouvant avec la vallée de l'Endre, une limite à son aire de répartition. Localement, ces ripisylves accueillent des espèces très rares dans la région, telles que la scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*) ou la dent de chien (*Erythronium dens-canis*).

Quelques prairies humides sont également présentes au nord de la colle du Rouet, notamment dans l'aire de château Grimme, où se développent de très belles prairies à Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), associées à des zones suintantes temporaires.



Château Grimme : prairie à *Orchis laxiflora*
(commune de St-Paul-en-forêt)

6. Le littoral varois

C'est sans doute le secteur le plus riche en terme de diversité des zones humides puisque s'y côtoient :

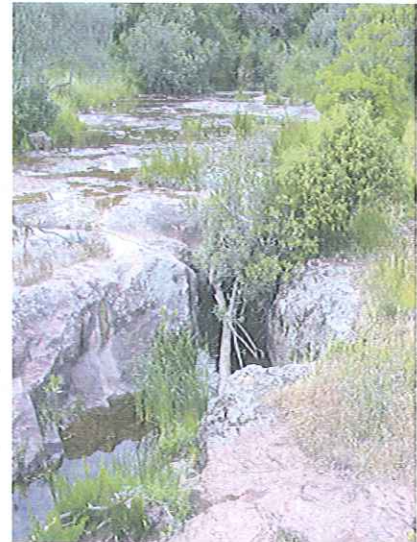
- des vallons à écoulement temporaires des Maures littorales et du cap Sicié,
- des oueds à Laurier rose (Maures et Esterel),
- des marais côtiers d'eau douce, saumâtre ou salée,
- des prairies humides.

Les vallons à écoulement temporaire

Lorsqu'ils ne sont pas envahis de ronciers ou de formations à canne de Provence, ces vallons hébergent, comme les vallons ouverts des Maures internes, des chapelets de pelouses humides temporaires, très riches en espèces patrimoniales : spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), isoète de Durieu (*Isoetes durieui*), linaira grecque (*Kickxia commutata*), linaira à vrilles (*Linaria cirrhosa*)... Ces pelouses éphémères se rattachent aux mares temporaires méditerranéennes, (habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire 3170).

Les oueds à Laurier rose

Le laurier rose (*Nerium oleander*) caractérise les vallons chauds qui accompagnent les torrents temporaires des Maures et de l'Estérel. Les berges de ces vallons abritent souvent des pelouses hygrophiles éphémères telles que décrites plus haut. D'autres espèces patrimoniales trouvent refuge dans ces oueds, comme l'ampélodesmos de Mauritanie (*Ampelodesmos mauritanica*) ou le gattilier (*Vitex agnus-castus*). Ces formations, rattachées aux ripisylves méditerranéennes, constituent des habitats naturels d'intérêt communautaire (92D0 : Galeries riveraines à Laurier-rose).



Colline de Valescure :
Ripisylve à Laurier rose
(communes de Fréjus, St Raphaël)

Les marais côtiers d'eau douce, saumâtre ou salée

Ils caractérisent pour l'essentiel la zone côtière sableuse de Hyères (zones humides associées au double tombolo et aux Vieux salins) et de Fréjus (Etangs de Villepey). Les autres zones humides d'arrière-littoral sont plus ponctuelles. Ces espaces sont caractérisés par des mosaïques de peuplements hygrophiles, halophiles ou halo-résistants, qui se développent selon les niveaux d'humidité et de salinité des substrats. Les peuplements se rattachent à de nombreux types d'habitats naturels (cf. annexe), parmi lesquels plusieurs présentent un intérêt communautaire :

- 1310 : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles
- 1320 : Prés à Spartine
- 1410 : Prés salés méditerranéens
- 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens et thermoatlantiques
- 1510* : Steppes salées méditerranéennes
- 3120 : Pelouses mésophiles à Serapias de la Provence
- 3170 * : Mares temporaires méditerranéennes

De très nombreuses espèces végétales patrimoniales sont présentes dans ces milieux, parmi lesquelles l'ail petit-moly (*Allium chamaemoly*), la gratioline officinale (*Gratiola officinalis*), le tamaris d'Afrique (*Tamaris africana*), la laïche ponctuée (*Carex punctata*), la salicaire à feuilles de thym (*Lythrum thymifolium*), la romulée de Colonna (*Romulea columnae*), la canne de Pline (*Arundo plinii*), la ruppie maritime (*Ruppia maritima*)...

Ces espaces jouent un rôle de premier plan pour l'avifaune avec la présence d'espèces telles que la Rousserolle turdoïde, la Lusciniole à moustaches, le Bruant des roseaux, la Rousserolle effarvatte, le Martin pêcheur d'Europe, le Butor étoilé, la Bouscarle de Cetti, la Lusciniole à moustaches, le Busard des roseaux, l'Echasse blanche, le Blongios nain, le Guêpier d'Europe, le Grèbe castagneux ou le Grèbe huppé. Parmi les batraciens et les reptiles, la Rainette méridionale, le Crapaud calamite, le Pélobate cultripède et la Couleuvre vipérine fréquentent ces milieux. Les communautés d'invertébrés sont elles aussi exceptionnelles.



Vieux Salins d'Hyères (commune de Hyères)



Etang de Villepey (commune de Fréjus)

Les prairies humides

Les plaines alluviales de la Garde, de la Crau, du Palyvestre ou de la Giscle hébergent des prairies inondables constituant des reliques de systèmes qui ont connu et connaissent encore une pression drastique. Il subsiste dans ces milieux des espèces patrimoniales prestigieuses, parmi lesquelles la bellevalie de Rome (*Bellevalia romana*), la bellevalie à trois feuilles (*Bellevalia trifoliata*), la céphalaire de Transylvanie (*Cephalaria transylvanica*) ou la nivéole d'été (*Leucojum aestivum*).

D'autres prairies humides littorales plus ponctuelles existent entre Toulon et Fréjus, ainsi que sur les îles d'Hyères.



Bellevalie à trois feuilles Ph. H. Gomila

Plaine alluviale du Pradet :
Bellevalia trifoliata



Nivéole d'été Ph. H. Gomila

La Courtade : *Leucojum aestivum*
(commune de Hyères)



Bellevalie de Rome Ph. H. Gomila

La Crau Camerone : *Bellevalia romana*
(communes de La Crau et Hyères)

